Code de Transparence

Ethique et Partage CCFD

Mars 2022

1 - Données générales sur la Société de gestion 4
- 1.1 - Nom de la Société de gestion en charge du fonds 4
- 1.2 - Historique et principes de la démarche d'investisseur responsable de la Société de gestion 4
- 1.3 - Comment la Société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable 5
- 1.4 - Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la Société de gestion ? 5
- 1.5 - Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la gestion ? 8
- 1.6 - Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la Société de gestion ? 8
- 1.7 - De quelle manière Meeschaert Amilton AM agit pour la formation à l'analyse ESG en interne ? 8
- 1.8 - Dans quelles initiatives concernant l'investissement responsable la Société de gestion est-elle partie prenante ? 9
- 1.9 - Quel est l'encours total des actifs ISR de la Société de gestion ? Quel est le pourcentage de ces actifs sous gestion rapportés aux encours totaux sous gestion ? 10
- 1.10 - Quels sont les fonds ISR, ouverts au public, gérés par la Meeschaert Amilton AM au 28 février 2022 ? 11

2. Données générales sur le fonds 12
- 2.1 - Caractéristiques du fonds 12
- 2.2 - Le fonds dispose-t-il de label extra-financier ? 12
- 2.3 - Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du fonds ? 12
- 2.4 - Quels critères ESG sont pris en compte par le fonds ? 14
- 2.5 - Quels principes et critères liés au changement climatique sont pris en compte par le fonds ? 14
- 2.6 - Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation …) ? 14
- 2.7 - A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ? 16

3. Processus de gestion 17
- 3.1 - Comment les résultats de la recherche ISR sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ? 17
- 3.2 – Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ? 17
- 3.3 - Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ? 18

- **3.4 - Le process d'évaluation ESG et/ou le processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?** 18
- **3.5 - Une part des actifs du fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?** 18
- **3.6 - Le fonds pratique-t-il le prêt de titres ?** 18
- **3.7 - Le fonds utilise-t-il des instruments dérivés ?** 18
- **3.8 - Le fonds investit-il dans des OPC ?** 19

4. Contrôle ESG **20**

- **4.1 - Quels sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la Société de gestion du fonds ?** 20

5. Mesure d'impact et reporting ESG **21**

- **5.1 - Comment est évaluée la qualité ESG du fonds ?** 21
- **5.2 - Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le fonds ?** 22
- **5.3 - Quels sont les supports média permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du fonds ?** 22

6. Politique d'engagement **23**

- **6.1 - Quels sont les objectifs de la politique d'engagement ?** 23
- **6.2 - Comment le fonds établit-il la liste des entreprises/émetteurs avec lesquels il va, en priorité, pratiquer l'engagement ?** 23
- **6.3 - Qui pratique l'engagement au nom du fonds ?** 23
- **6.4 - Quelles sont les méthodes d'engagement employées ?** 24
- **6.5 - Comment l'efficacité de l'activité d'engagement est-elle contrôlée ou abordée ?** 24
- **6.6 – Si elles existent, quelles sont les mesures prises si l'engagement s'avère infructueux ?** 25
- **6.7 - Des activités d'engagement ont-elles eu lieu au nom du fonds pendant l'année écoulée ?** 25

7. Politique de vote **27**

- **7.1 – Le fonds dispose-t-il d'une politique de vote ?** 27
- **7.2 - Le ou les fonds rendent-ils public leurs votes et les raisons qui ont conduit à leurs choix ?** 28
- **7.3 - Les fonds actions Meeschaert Amilton AM soutiennent-ils des résolutions d'actionnaires ?** 28
- **7.4 - Des votes ont-ils eu lieu l'année écoulée en lien avec les critères ESG du fonds ?** 29

Annexe **30**

1 - Données générales sur la Société de gestion

• 1.1 - Nom de la Société de gestion en charge du fonds

Meeschaert AM
Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine
75755 Paris Cedex 15
+33 (0)1 53 40 20 20
www.meeschaert-amilton.com

• 1.2 - Historique et principes de la démarche d'investisseur responsable de la Société de gestion

Pour nous, l'accroissement forcené du patrimoine sans objectif « humain » peut, à terme, s'avérer destructeur pour les individus, les groupes et les familles. C'est pourquoi l'écoute, la disponibilité et l'accompagnement dans le choix d'allocation en fonction des projets de vie, sont des valeurs primordiales développées par le groupe. Dans cet esprit, Meeschaert Amilton AM a créé une gamme de fonds ISR afin de répondre aux préoccupations sociales et environnementales formulées par des clients. Une grande proximité est préservée entre les collaborateurs et les clients : rencontres régulières, réunions d'information avec les gérants et analystes.
Pionnière en France, la société Meeschaert Amilton AM a créé le premier fonds éthique en 1983, à la demande de congrégations religieuses. Les économes de ces congrégations souhaitaient alors investir sur les marchés financiers, tout en respectant leurs convictions et en contribuant à un développement harmonieux des personnes et de l'environnement.

Chronologie de l'investissement responsable chez Meeschaert Amilton AM :

Engagement actionnarial		Evolution des méthodologies
	1983	• Création du premier fonds éthique en France : Nouvelle Stratégie 50
	1998	• Méthodologie de sélection ISR : MAM Human Values (anciennement MAM Actions Ethiques)
	2005	• Obtention Label Finansol pour Ethique et Partage-CCFD
	2007	• Méthodologie de notation ISR des Etats
Première Politique de vote	2009	• Signature des PRI
	2014	• Méthodologie Valeur Partenariale et Entrepreneuriale
	2015	• **Mesure d'impact** : Empreinte carbone • Obtention Label ESG LuxFlag pour MAM Human Values
	2016	• Obtention du Label ISR pour MAM Human Values et Nouvelle Stratégie 50
Membre fondateur du réseau *Shareholders for Change*	2017	
	2018	• Périmètre ISR USA : MAM Sustain USA • **Mesure d'impact** : Empreinte sociale
AG H&M : résolution enjeux sociaux dans la chaîne d'approvisionnement Rapport « Les chaînes d'approvisionnement en métaux rares »	2019	• Méthodologie de sélection Transition Durable : Gamme MAM Transition Durable • **Mesure d'impact** : Empreinte Eau, Alimentation
AG TOTAL : coordination dépôt de la première résolution climatique en France	2020	• Méthodologie ISR obligataire : MAM Patrimoine, MAM Flexible Bond, MAM Taux Variables, MAM High Yield, MAM Short Term • **Mesure d'impact** : Empreinte Océans, Croissance et Emploi • Politique de sortie du charbon
Soutien du Say-on-Climate, Engagement collectif : Total, Engie, Teleperformance	2021	• Politique Pétrole et Gaz • Méthodologie ISR MAM Obligations Convertibles ESG • Méthodologie ISR Amilton Premium Europe • Méthodologie ISR small et mids caps

Depuis plus de 35 ans, Meeschaert Amilton AM a ainsi développé une offre spécifique et a formalisé une méthodologie de sélection ISR des entreprises et des Etats, ainsi qu'une expertise dans la réalisation d'empreinte extra-financière des portefeuilles.

En 2021, Le groupe Meeschaert rejoint le groupe LFPI. L'ensemble compte désormais 300 collaborateurs, gère plus de 12 milliards d'euros pour le compte de ses clients et est implanté dans six pays d'Europe et aux Etats-Unis.

• 1.3 - Comment la Société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable

Le site internet de Meeschaert Amilton AM publie l'ensemble de la documentation légale propre à chacun des fonds, ainsi que les fiches de rapport mensuelles, les Codes de Transparence actualisés chaque année.
Il comporte un onglet « Investissement Responsable » dédié aux activités ISR de Meeschaert Amilton AM et contient l'ensemble des politiques d'investissement responsable et différents travaux de recherche.
Plus précisément :

- Les méthodologies de sélection des entreprises et des Etats, et renvoie aux Codes de Transparence des fonds ISR.
- Les documentations propres à chaque fonds ISR (documentation légale, miches mensuelle, code de transparence)
- La politique et l'activité de vote aux assemblées générales (y compris les statistiques de votes de la saison), ainsi que les actions d'engagement actionnarial
- Les dernières études ESG sectorielles de l'équipe d'analystes ISR
- La présentation des partenaires (associations et ONG, membres du comité d'experts, etc).

Il est également possible de nous envoyer directement vos questions par mail, en cliquant sur la rubrique « Contact » dans l'onglet à droite de la page d'accueil.

Meeschaert Amilton AM formalise sa démarche d'investisseur en publiant en 2020 son Rapport d'investisseur responsable, disponible ici .

• 1.4 - Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la Société de gestion ?

– Valeur partenariale et entrepreneuriale

L'évaluation des risques et des opportunités ESG est intégrée à la grille d'analyse basée sur l'approche « valeur partenariale et entrepreneuriale ».
Concernant plus spécifiquement les enjeux liés au changement climatique, des politiques transversales ont été développées : elles sont présentées ci-dessous.

L'approche méthodologique valeur partenariale et entrepreneuriale permet d'analyser les entreprises dans leur globalité, tant au niveau de ses pratiques opérationnelles (impact environnemental direct de l'activité, gestion des ressources humaines, relations durables avec les parties prenantes), que de ses produits et services vendus (impact environnemental et sociétal) et de ses relations avec les acteurs qui gravitent autour de lui pour créer des synergies.

Le schéma ci-après synthétise cette approche :

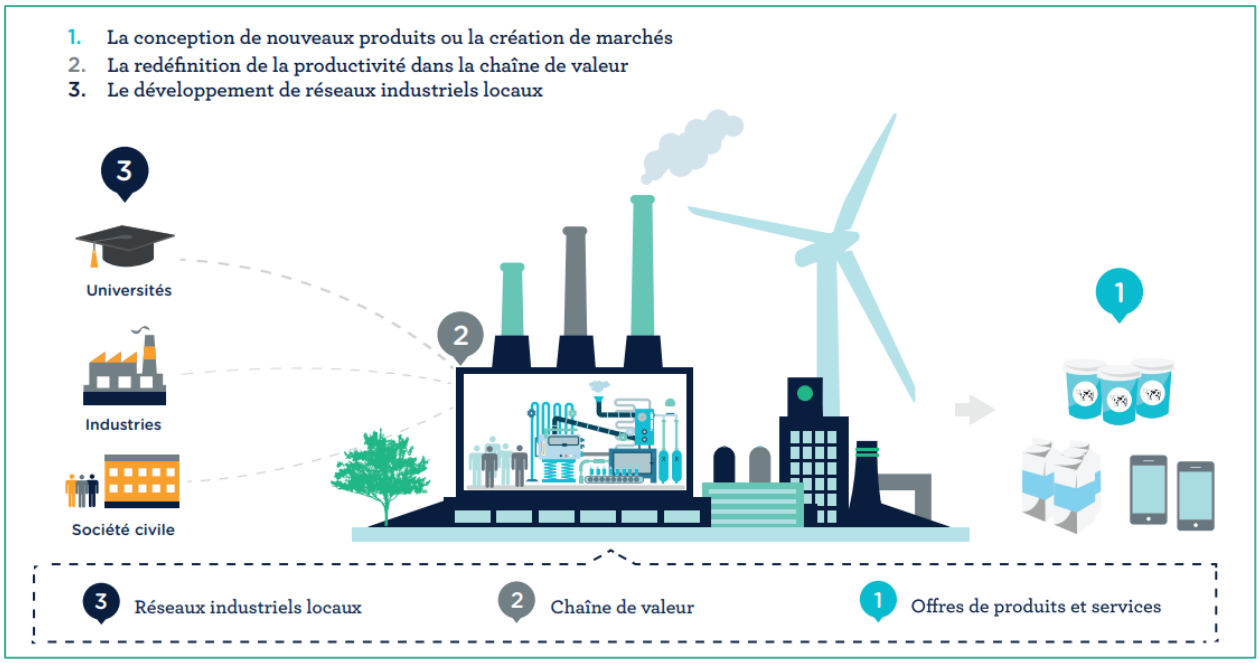

Ainsi, la prise en compte des critères ESG permet d'identifier les risques mais aussi de capter des opportunités économiques.

– Changement climatique

Le changement climatique représente un risque systémique pour l'économie mondiale, menaçant la capacité du système financier à générer des rendements à long terme.
La transition énergétique désigne une modification structurelle et profonde des modes de production, de distribution et de consommation de l'énergie. L'objectif est de passer d'un système énergétique carboné à un système basé sur des ressources renouvelables afin d'en diminuer son impact environnemental.
Cette thématique est souvent associée à l'idée d'une troisième révolution industrielle. L'épuisement des énergies fossiles et l'urgence face au réchauffement climatique poussent à repenser la production d'énergie en se reposant notamment sur des énergies renouvelables. Une optimisation de la consommation d'énergie, impliquant une amélioration de l'efficacité énergétique, est également nécessaire.

Meeschaert Amilton AM étudie progressivement les menaces potentielles du changement climatique sur la pérennité de l'activité de l'entreprise (les risques physiques), et les évolutions des réglementations environnementales (risques de transition), ainsi que l'impact des entreprises sur la biodiversité, la préservation des ressources naturelles, la gestion de l'eau (consommation et pollution).

Dès 2016, Meeschaert Amilton AM a exclu les énergies fossiles dans la politique d'investissement d'un fonds ISR : Ethique et Partage – CCFD. Avec le lancement en 2019 de la gamme MAM Transition Durable, il a été décidé d'exclure de ces fonds les entreprises générant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans le pétrole, l'extraction de charbon ou la production d'électricité à partir de charbon thermique.

– Politique sectorielle de sortie du charbon

En 2020, Meeschaert Amilton AM a formalisée sa politique sectorielle de sortie du charbon thermique. La politique de sortie du charbon de Meeschaert Amilton AM exclut toute entreprise exploitant des mines de charbon thermique[1], les entreprises impliquées dans le développement de nouveaux projets de centrales à charbon[2] , ainsi que les producteurs d'électricité ayant un mix énergétique trop exposé au charbon et/ou n'ayant pas planifié leur sortie du charbon. L'approche adoptée pour les producteurs

[1] N'étant pas destiné à des industries telles que l'aciérie où le charbon est difficilement substituable à l'heure actuelle
[2] Source : Global Coal Exit List (Urgewald)

d'électricité tient compte non seulement du niveau d'exposition de leur mix énergétique, mais aussi de la localisation des centrales à charbon qu'ils opèrent, de leur stratégie climatique et de leur plan de sortie du charbon, ainsi que de la compatibilité de celles-ci avec les recommandations du GIEC de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

– Politique sectorielle Pétrole et gaz

En 2021, Meeschaert AM a publié sa politique sectorielle « Pétrole et gaz », dans la continuité de sa politique de sortie du charbon. Malgré la nécessité de diminuer la production de pétrole et de gaz de 4 et 3% par an d'ici 2030 pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, le secteur Pétrole et gaz, lui, prévoit de son côté d'augmenter de 7% sa production d'ici 2024.
Meeschaert AM privilégie le dialogue et l'engagement actionnarial auprès des sociétés du secteur, en utilisant les moyens à sa disposition et la collaboration au sein de collectifs d'investisseurs.
La démarche de Meeschaert AM vise à encourager les entreprises à définir des objectifs quantitatifs et ambitieux à la hauteur des enjeux auxquels il fait face, et à rendre compte des progrès réalisés dans l'atteinte de ces objectifs. Meeschaert AM est convaincu que le dialogue et l'engagement actionnarial ont un impact positif durable pour ces entreprises et pour leurs actionnaires. Meeschaert AM a renforcé sa politique de vote en 2021, en formalisant l'intégration du principe de la transition juste pour une économie neutre en carbone, et afin d'utiliser ses droits de vote lors des assemblées générales pour manifester son opposition à la stratégie des entreprises. Forte de l'expérience acquise en 2020 avec le dépôt de la première résolution climat lors d'une assemblée générale française, Meeschaert AM soutient le principe du « Say on Climate »[4]. Cette initiative s'inscrit dans la continuité de l'action engagée en mai dernier, aux côtés de dix co-déposants européens, vis-à-vis du groupe pétrolier Total lors de sa dernière assemblée générale. En effet, à l'instar du Say on Pay grâce auquel les actionnaires s'expriment chaque année sur la politique de rémunération des dirigeants, est désormais intégré dans les assemblées générales des entreprises cotées, Meeschaert AM considère que la question climatique doit être débattue au sein de l'Assemblée générale. Enfin, Meeschaert AM a rejoint en 2018 l'initiative Climate Action 100+, pour s'engager auprès des 100 entreprises mondiales les plus émettrices de CO2. Son engagement au sein de cette initiative s'est considérablement renforcé en 2021, en devenant l'un des investisseurs en charge du dialogue et de l'engagement auprès du pétrolier Total et en participant au dialogue avec les dirigeants d'Engie auprès d'autres actionnaires du groupe. Meeschaert AM s'engage particulièrement auprès des sociétés françaises, et apporte son soutien à l'initiative pour l'engagement auprès des sociétés internationales.

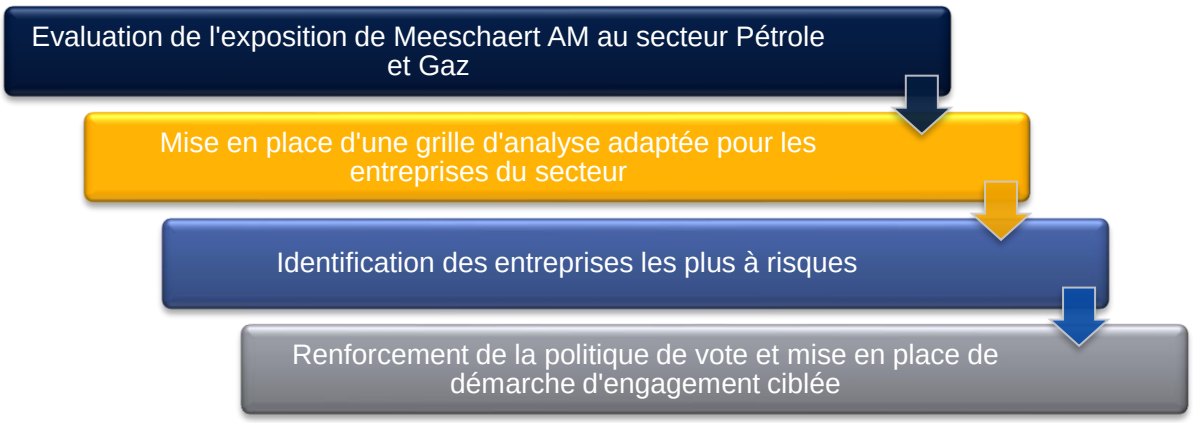

– Politique de vote et engagement

Meeschaert Amilton AM a renforcé sa politique de vote en 2021, en formalisant l'intégration du principe de la transition juste pour une économie neutre en carbone, et afin d'utiliser ses droits de vote lors des assemblées générales pour manifester son opposition à la stratégie des entreprises. Forte de l'expérience acquise en 2020 avec le dépôt de la première résolution climat lors d'une assemblée générale française, Meeschaert Amilton AM soutient le principe du « Say on Climate ». Cette initiative s'inscrit dans la continuité de l'action engagée en mai dernier, aux côtés de dix co-déposants européens, vis-à-vis du groupe pétrolier Total lors de sa dernière assemblée générale. En effet, à l'instar du « Say on Pay » grâce auquel les actionnaires s'expriment chaque année sur la politique de rémunération des dirigeants, est désormais intégré dans les assemblées générales des entreprises cotées, Meeschaert Amilton AM considère que la question climatique doit être débattue au sein de l'Assemblée générale.

Enfin, Meeschaert Amilton AM a rejoint en 2018 l'initiative Climate Action 100+, pour s'engager auprès des 100 entreprises mondiales les plus émettrices de CO2. Son engagement au sein de cette initiative s'est considérablement renforcé en 2021, en devenant l'un des investisseurs en charge du dialogue et de l'engagement auprès du pétrolier Total et en participant au dialogue avec les dirigeants d'Engie auprès d'autres actionnaires du groupe. Meeschaert Amilton AM s'engage particulièrement auprès des sociétés françaises, et apporte son soutien à l'initiative pour l'engagement auprès des sociétés internationales.

- **1.5 - Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la gestion ?**

La politique ISR est intégrée à tous les niveaux de la société de gestion, et est supervisée par le Directoire. Celui-ci revoit valide les axes de développement stratégique de la politique et revoit les projets mis en œuvre.

En interne, l'investissement responsable est transversal car il implique toutes les équipes de Meeschaert Amilton AM :

- **Gestion** : les gérants participent mensuellement à une présentation sectorielle des risques et opportunités ESG. Concernant la gamme ISR, ils investissent dans les entreprises de l'univers préétabli ;
- **Analyse ISR** : les analystes ISR étudient les enjeux ESG associés à chaque secteur et chaque entreprise afin de définir le périmètre ISR ;
- **Conformité & Risques** : les équipes vont réaliser des contrôles sur les procédures ISR, et suivre les risques ESG des investissements ;
- **Distribution externe** : l'équipe se charge de présenter les fonds ISR et de sensibiliser les clients à ces enjeux ;
- **Middle Office** : l'équipe soutient toutes les opérations sur les fonds ISR et contribue à l'élaboration des rapports ISR ;
- **Direction** : le directoire élabore la stratégie, intégrant l'implémentation des risques et opportunités ESG dans la politique d'investissement, ainsi que le développement de l'ISR (évolution de la gamme, actions de sensibilisation…).

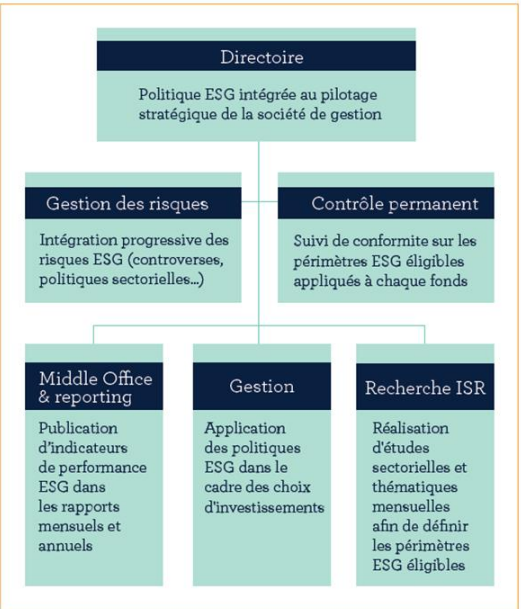

En externe, Meeschaert Amilton AM collabore avec de nombreuses parties-prenantes afin d'enrichir les démarches internes. Les partenaires historiques, l'association Ethique et Investissement et le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD - Terre Solidaire), participent ainsi aux comités de gestion ISR mensuels. Après la présentation d'une analyse sectorielle ou thématique, ils contribuent au débat sur l'intégration ou non des entreprises au périmètre d'investissement ISR, en apportant un éclairage associatif et de terrain.
Par ailleurs, l'adhésion au Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) et à l'Eurosif offre également de nombreuses opportunités d'échanges sur les grandes problématiques de l'investissement socialement responsable.

- **1.6 - Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la Société de gestion ?**

Pour assurer l'ensemble de ces missions, Meeschaert Amilton AM dispose d'une équipe interne de quatre analystes ISR (expériences : 15 ans, 9 ans, 6 ans et 3 ans), de six gérants de fonds ISR (expériences : 20 ans, 18 ans, 17 ans, 17 ans, 13 ans et 10 ans).

- **1.7 - De quelle manière Meeschaert Amilton AM agit pour la formation à l'analyse ESG en interne ?**

Des réunions de restitution sont régulièrement organisées et proposées aux différentes équipes. L'objectif pour l'équipe ISR est de partager le travail réalisé sur un ou plusieurs secteurs : principaux

risques et opportunités, chiffres clés liés à l'actualité, présentation des entreprises analysées et des conclusions qui permettent d'actualiser les périmètres d'investissement.
Des rendez-vous ponctuels sont organisés en interne afin de sensibiliser et former les différentes équipes aux méthodologies ISR ainsi qu'aux nouveautés développées par l'équipe ISR. Ces moments de partage sont aussi organisés lors de l'arrivée d'un nouveau collaborateur.

- **1.8 - Dans quelles initiatives concernant l'investissement responsable la Société de gestion est-elle partie prenante ?**

– Principes pour l'investissement responsable (PRI)

Depuis 2009, Meeschaert Amilton AM est signataire des **Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies** (UNPRI). En 2020, Meeschaert Amilton AM a été évalué par les PRI et s'est vu attribuer la note A+ sur le pilier « stratégie et gouvernance » :

Summary Scorecard

AUM	Module Name	Your Score	Your Score / Median Score
	01.Strategy & Governance	A+	A
Direct & Active Ownership Modules			
10-50%	10. Listed Equity - Incorporation	A	A
10-50%	11. Listed Equity - Active Ownership	A	B
<10%	12. Fixed Income - SSA	Not reported	
10-50%	13. Fixed Income - Corporate Financial	A	B
10-50%	14. Fixed Income - Corporate Non-Financial	A	B

– Forum pour l'investissement Responsable (FIR)

L'adhésion au **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** traduit la volonté de Meeschaert Amilton AM de s'impliquer dans le développement de l'ISR, notamment en présidant le groupe de travail sur le *Social Disclosure* et en collaborant dans d'autres groupes de travail de la commission *Recherche & Engagement*. Par cette adhésion, Meeschaert Amilton AM est représenté au sein de l'Eurosif. Ces organismes favorisent le partage des connaissances.

Cet engagement est se traduit également par la participation, depuis plusieurs années, aux comités sur l'ISR et sur la gouvernance de l'Association Française de Gestion (AFG).

– Pouvoirs publics

Par ailleurs, à travers la labellisation ISR de certains fonds, dont MAM Human Values et Nouvelle Stratégie 50, Meeschaert Amilton AM soutien les initiatives de promotion de l'ISR dans le cadre du comité du label ISR public. Ce label, porté par le ministère de l'Économie et des finances, a pour objectif de rendre plus visibles les produits ISR par les épargnants en France et en Europe.

– Initiatives pour la lutte contre le changement climatique

Meeschaert Amilton AM fait également partie de **Finance 4 Tomorow**, une initiative portée par Europlace qui a pour ambition de mettre en place un écosystème fort, stable et tourné vers la coopération internationale et convaincu que la finance de demain sera durable.

Pour renforcer son engagement dans la lutte contre le changement climatique, Meeschaert Amilton AM a rejoint, en 2018, l'initiative **Climate Action 100+** qui regroupe plus de 320 investisseurs dans le monde représentant 33 milliards de dollars. Meeschaert Amilton AM est co-lead de l'engagement auprès de Total.

Convaincu de la nécessité d'une transparence sur les données environnementales et particulièrement climatiques des entreprises, Meeschaert Amilton AM est membre du **Carbon Disclosure Project** (CDP).

Plus généralement, les analystes ISR et les gérants de Meeschaert Amilton AM interviennent régulièrement dans le cadre de colloques et conférences portant sur ce sujet ainsi que dans les agences auprès des clients pour leur présenter les principaux résultats obtenus dans le cadre de nos analyses sectorielles et thématiques.

Meeschaert Amilton AM organise des réunions une à deux fois par an pour développer un enjeu spécifique (gouvernance, gestion sociale, transition énergétique) auprès des journalistes et investisseurs institutionnels. Ces réunions sont l'occasion de faire intervenir :

- un dirigeant d'entreprise pour qui l'enjeu développé est matériel,
- un spécialiste de la thématique,
- l'équipe ISR qui présente sa démarche d'analyse.

Enfin, nos partenaires associatifs, tels que l'association Ethique et Investissement, organisent des réunions spécifiques pour échanger sur les grands enjeux de l'ISR face à un public diversifié. Meeschaert Amilton AM y est régulièrement sollicité pour intervenir en tant qu'expert de l'ISR.

- **1.9 - Quel est l'encours total des actifs ISR de la Société de gestion ? Quel est le pourcentage de ces actifs sous gestion rapportés aux encours totaux sous gestion ?**

Au 31 décembre 2021, les encours ISR sous gestion s'élevaient à 1 686 millions d'euros, soit 50% des actifs sous gestion de Meeschaert Amilton AM, répartis de la manière suivante :

Répartition des encours ISR

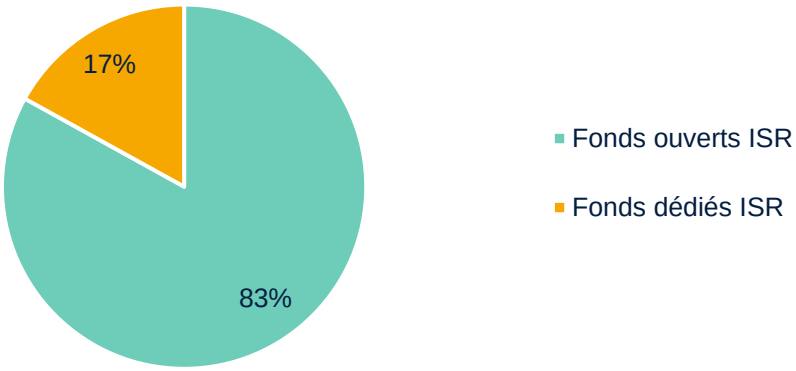

- **1.10 - Quels sont les fonds ISR, ouverts au public, gérés par la Meeschaert Amilton AM au 28 février 2022 ?**

Le tableau ci-dessous reprend les fonds ISR ouverts gérés par Meeschaert Amilton AM ainsi que certaines caractéristiques liées au fonds.

Fonds ISR ouverts	Taux de sélectivité	Mécanisme de partage	Labels	Empreinte carbone	Empreinte sociale	Code de Transparence
MAM Human Values	40%[1]	x	ESG Luxflag ; Label ISR	x	x	Lien
Nouvelle Stratégie 50	32%[1]		Label ISR	x	x	Lien
Amilton Premium Europe	78%[2]			x		Lien
Antiokeia	40%[1]	x		x		
Ararat	40%[1]	x		x		
Arthritis Solidinvest	40%[1]	x		x		
Ethicare	40%[1]	x		x	x	
Ethique et Partage CCFD	33%[1]	x	Finansol	x	x	
MAM Flexible Bonds ESG	80%[4]		Label ISR	x		Lien
MAM High Yield ESG	80%[5]		Label ISR	x		Lien
MAM Obli Convertibles ESG	76,8%[6]			x		Lien
MAM Patrimoine ESG	80%[4]	x		x		
MAM Short Term Bonds ESG	80%[4]		Label ISR	x		Lien
MAM Sustain USA	79,2%			x		
MAM Taux Variables ESG	80%[4]		Label ISR	x		Lien
MAM Transition Durable Actions	28%[3]	x	Label ISR	x		Lien
MAM Transition Durable Obligations	24%[4]	x	Greenfin	x		Lien
Porteurs d'Espérance	39%[1]	x		x	x	
Proclero	38%[1]	x		x	x	
Université de Strasbourg	40%[1]	x		x		

[1] Univers : Stoxx600
[2] Univers : 2500 valeurs européennes cotées
[3] Univers : 1000 valeurs internationales
[4] Univers : indice composite ER00 et HEA0 intégrant environ 1100 émetteurs
[5] Univers : indice high yield HEA0, environ 350 émetteurs
[6] Univers : 1400 valeurs de la zone euro cotées

2. Données générales sur le fonds

• 2.1 - Caractéristiques du fonds

ETHIQUE ET PARTAGE - CCFD est un FCP de partage qui a pour objectif de gestion d'offrir une croissance du capital à long terme par le biais d'un portefeuille d'actions d'entreprises des pays de l'Union Européenne sélectionnées selon les critères éthiques et de développement durable du Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD) et en mettant en œuvre une stratégie ISR. A titre purement indicatif, l'indice Euro Stoxx Net Total Return (dividendes réinvestis) pourra être utilisé comme indicateur de comparaison a posteriori de la performance

Durée de détention recommandée : 5 ans
Éligibilité : assurance vie
Indice de référence : Euro Stoxx Net Total Return (dividendes réinvestis)
Total des frais sur encours 2022 (parts C) : 2,55 % TTC de l'actif net
Actif net au 28/02/2022 : 8,29 M€
Devise : euro

Historique des performances :

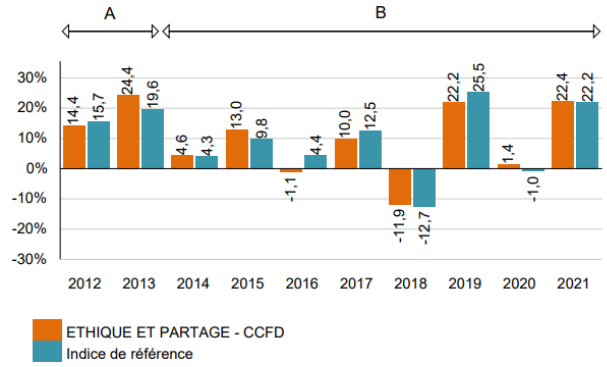

Les performances passées ne sont pas une indication fiable des performances futures.

Ces performances intègrent la totalité des frais hors frais d'entrée ou de sortie.
La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis.
A compter du 08/11/2013, l'indice de référence tient compte des dividendes réinvestis.
A compter du 01/01/2022, l'indice de référence est le l'Euro Stoxx NTR.
Ticker Bloomberg indice de référence : SXXT Index.

Date de création du fonds : 08/12/2000

Devise de référence : EUR

Source: Dici et prospectus Ethique et Partage CCFD (23/02/2022)

Performances au 28/02/2022 :

YTD : -9,88 %
6 mois : -6,915%
1 an glissant : 9,97 %
3 ans glissants : 25,47 %
5 ans glissants : 31,61 %
Les performances passées ne sont pas une indication fiable des performances futures.

Echelle de risque :

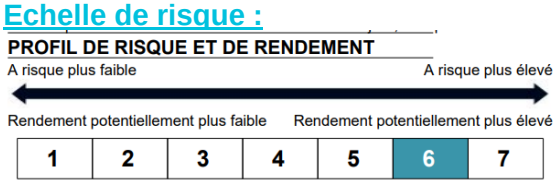

Source: Dici et prospectus Ethique et Partage CCFD (23/02/2022)

• 2.2 - Le fonds dispose-t-il de label extra-financier ?

Le fonds dispose du label Finansol.

• 2.3 - Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du fonds ?

En interne, l'équipe ISR élabore chaque année un planning annuel de recherche ISR. Celui-ci prévoit environ 10 réunions dans l'année, portant sur au moins :

- 8 études de secteurs,
- 1 étude thématique,

- 1 réactualisation multisectorielle.

Planning de recherche élaboré pour l'année 2022 :

Période	Etude	Date du comité
janv-22	**Réactualisation multisectorielle**	27/01
févr-22	**Biens d'équipements (machines)**	09/03
mars-22	**Biens d'équipements (produits de construction + équipements électriques + construction & ingénierie + conglomérats industriels + Aérospatial et défense)**	30/03
avr-22	**Média / divertissement**	
mai-22	**Distribution de produits alimentaires et de première nécessité**	
juin-22	**Logiciels et services**	
sept-22	**Etude thématique - thématique à définir**	
oct-22	**Assurances**	
nov-22	**Télécommunications**	
déc-22	**Industrie pharmaceutique et biotechnologies**	

Les études sectorielles, préparées par l'équipe ISR, sont présentées devant un comité ISR, composé de l'association Ethique et Investissement ainsi que de l'ONG CCFD-Terre Solidaire et la Fondation Notre Dame.
Ces études mensuelles sont élaborées sur la base des informations ISS, Sustainalytics et Ethifinance.
Ce comité débat sur les sociétés et apporte ses informations et ses opinions sur les entreprises étudiées.
A la fin de chaque comité, l'équipe ISR décide, enrichie des débats dans les comités, de l'univers investissable du secteur étudié, en fonction de sa méthodologie de sélection des entreprises.

A l'externe, Meeschaert Amilton AM s'est doté de ressources variées et de bases de données notamment celles des agences de notation sociale **Sustainalytics**, **ISS ESG** ainsi qu'**EthiFinance**, l'expert en gouvernance et en vote d'actionnaires **Proxinvest** et le réseau **ECGS** mais aussi les recherches des différents intermédiaires financiers, des travaux scientifiques, les réglementations nationales et européennes, les traités internationaux, les rapports associatifs, les études Novethic ...

Concernant la documentation d'ISS ESG, l'équipe ISR dispose des rapports d'évaluation des entreprises du Stoxx600, construits autour des piliers ESG.
Une première sélection des valeurs est effectuée sur le principe du classement des notations extra-financières par décile des entreprises. Toutes les sociétés classées dans les déciles 7 à 10 ne sont, sauf exception, pas analysées par l'équipe ISR car leur niveau de mise en place de la politique RSE est trop faible. Les autres sociétés feront l'objet d'une étude approfondie.

Concernant la documentation Sustainalytics, l'équipe ISR dispose des rapports recensant les controverses des entreprises du Stoxx600. Sustainalytics émet un jugement sur chaque controverse, composé d'une note de 1 à 5 en fonction de l'impact sur les parties prenantes (5 étant l'impact le plus fort) et d'une perspective d'évolution (outlook) pour toutes les controverses de catégorie 3 à 5. Cet outlook peut être positif, négatif ou neutre.
Ces rapports permettent d'approfondir l'analyse en prenant connaissance des impacts (négatifs) que peuvent avoir les sociétés sur leurs parties prenantes. Toutes les controverses sont analysées, quel que soit sa catégorie.

L'équipe ISR analyse des sociétés, en dehors du scope du Stoxx600, pour lesquelles elle identifie un potentiel bénéfice social environnemental en lien avec l'activité ou ses pratiques. Pour ces entreprises, Meeschaert Amilton AM peut se référer aux analyses Gaïa fournies par Ethifinance, qui va analyser et

noter les entreprises sur des critères environnementaux, sociaux, de gouvernance ainsi que des parties prenantes externes.

• 2.4 - Quels critères ESG sont pris en compte par le fonds ?

Les entreprises ayant passé le premier filtre composé de critères d'exclusion (armement, jeux d'argent, pornographie, tabac, alcool) sont ensuite évaluées sur la base de critères extra-financiers tels que :

- le respect des **droits de l'Homme**
- la **politique sociale** menée par les entreprises
- la gestion des **impacts environnementaux** liés à leur activité
- la qualité des relations nouées avec les **fournisseurs** et les **clients**
- les partenariats tissés avec les **communautés locales** des lieux d'implantation
- la **gouvernance** mise en œuvre.

Par ailleurs, une attention particulière est portée sur la création de « valeur partenariale et entrepreneuriale » à travers :

- La conception de nouveaux produits
  - Innovation de l'offre produits / services, réponse à de nouveaux besoins
  - Evolution des produits / Eco-conception
  - Ouverture vers de nouveaux marchés
- La redéfinition de la productivité dans la chaine de valeur
  - Valeur Humaine
  - Valeur Environnementale
  - Valeur managériale et entrepreneuriale
- Le développement de clusters locaux
  - Développement local
  - Partenariats industriels (R&D, JV…)
  - Partenariats associatifs et publics

• 2.5 - Quels principes et critères liés au changement climatique sont pris en compte par le fonds ?

Le changement climatique est étudié à plusieurs niveaux dans le fonds :

- Etude de l'impact de l'activité sur le changement climatique ;
- Analyse des impacts liés aux opérations ;
- La démarche de transition vers une économie bas-carbone.

Au niveau des risques environnementaux, nous étudions l'impact sur le climat (les risques physiques et les risques de transition associés), mais aussi l'impact des entreprises sur la biodiversité, la préservation des ressources naturelles, la gestion de l'eau (consommation et pollution).

Les opportunités liées sont également prises en compte, notamment lorsque les entreprises développent une solution ayant un impact positif sur l'environnement et le changement climatique.

L'analyse des entreprises relative au changement climatique est prospective : elle prend en compte le dynamisme dans lequel l'entreprise s'inscrit afin de déterminer la tendance dans laquelle elle se projette du point de vue de la transition vers une économie bas carbone.

• 2.6 - Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation …) ?

Afin d'assurer la qualité et la pérennité de notre méthode de travail, notre comité de gestion ISR se réunit dix fois par an. Composé de notre équipe ISR et de nos partenaires associatifs, chaque comité présente les résultats d'une nouvelle étude sectorielle ou thématique, réalisée par les analystes ISR de Meeschaert Asset Management.

Pour la sélection des entreprises issues du Stoxx 600, l'évaluation intègre principalement les notations extra-financières d'ISS ESG, complétées par les informations issues des différentes parties-prenantes. Pour qu'une entreprise puisse être intégrée au périmètre d'investissement, elle doit être classée dans l'un des 6 premiers déciles selon les notations d'ISS ESG. Autrement dit, quand un titre se situe en-dessous de ce seuil (ce qui correspond aux évaluations - et - -), il est de facto sorti du périmètre d'investissement. Cependant, une bonne note ne signifie pas automatiquement l'intégration de la valeur au périmètre : cette décision, prise en concertation avec nos partenaires associatifs, dépend des résultats de l'étude interne.

Classement	Equivalence MAM
Déciles 1 et 2	+ +
Déciles 3 et 4	+
Déciles 5 et 6	=
Déciles 7 et 8	-
Déciles 9 et 10	--

Pour les entreprises de taille plus petite (valeurs moyennes) ou appartenant à une autre zone géographique, une évaluation interne permet de déterminer leur profil ESG. Parmi les principales sources d'information alors utilisées, figurent le rapport de développement durable et les travaux des intermédiaires financiers, parfois complétés par des commandes spécifiques auprès d'agences de notation telles qu'EthiFinance, ou par une prise de contact avec l'entreprise.

MAM transpose la notation Ethifinance dans son processus interne comme suit :

Note Ethifinance	Equivalence MAM
De 81/100 à 100/100	+ +
De 61/100 à 80/100	+
De 41/100 à 60/100	=
De 21/100 à 40/100	-
De 0/100 à 20/100	--

Les comités de gestion ISR sont caractérisés par leur forte interactivité : chacun de nos partenaires enrichit le débat, en partageant son expérience et en faisant valoir les valeurs de son institution. A la fin du comité, nous procédons à une sélection rigoureuse des entreprises dont le niveau de responsabilité sociale correspond à nos critères ISR. Elles intègrent alors le périmètre d'investissement ISR Meeschaert Asset Management, outil de base utilisé par les gérants de nos fonds ISR.

MEESCHAERT
Asset Management

Méthode
Faire vivre le périmètre d'investissement éthique

Analyses sectorielles :

- Identifier les principaux enjeux liés au secteur d'activité.
- Classer les entreprises du secteur selon le degré d'intégration de ces enjeux :

- Sélectionner les meilleures entreprises dans chacun des secteurs.

Analyses thématiques :

- Sélectionner des enjeux de sociétés fondamentaux, ayant de forts impacts sur l'être humain ou sur l'environnement.
- Réaliser un état des lieux sur la problématique sélectionnée :
  1. Description des enjeux
  2. Analyse des risques
  3. Sélection des activités contribuant à la lutte contre ces risques.
- Choisir les entreprises à intégrer au périmètre d'investissement.

⇒ Complémentarité de ces deux approches.

La grille d'analyse s'appuie sur le dialogue historique engagé avec les clients et partenaires de Meeschaert Amilton AM, notamment la prédominance du facteur humain dans le fonctionnement de l'entreprise et l'impact de son activité.
Des critères complémentaires d'investissement sont issus de source universitaire ou d'organisation internationale, par exemple le Forum Economique Mondial, l'OCDE, le concept de « valeur partagée » développé par l'économiste M. Porter etc.

La méthode de sélection conserve ses grandes spécificités dans le temps. De façon occasionnelle, elle peut toutefois s'élargir à de nouveaux critères ESG en fonction de l'évolution des enjeux et des informations disponibles. Ainsi, depuis la définition de ce processus au début des années 1980, les critères environnementaux ont pris une place plus importante, parallèlement à la prise de conscience publique des dangers du changement climatique. Plus récemment, la prévention des risques psycho-sociaux est devenue un enjeu majeur dans l'évaluation de la politique santé et sécurité d'une entreprise. De même, la promotion de la transparence fiscale des entreprises constitue une demande croissante de la part de nos partenaires associatifs : nous intégrons désormais cet élément dans l'analyse des entreprises.

- **2.7 - A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?**

Les notations ESG sont révisées lors de chaque étude sectorielle ou thématique, soit environ tous les 18 mois. Toutefois, afin de maintenir les notations ESG proches de la réalité, la réactualisation multisectorielle annuelle est réalisée pour réviser les notations ESG des sociétés qui ont vu leur profil ESG fortement évoluer (détérioration ou amélioration).
La base de données est actualisée après chaque comité, afin de tenir un référentiel ISR à jour.
Un suivi des controverses est envoyé toutes les deux semaines par le prestataire Sustainalytics, cela permet à l'équipe ISR de suivre régulièrement l'évolution du niveau de gravité des controverses déjà existantes mais aussi l'apparition ou disparition de controverse. Par ailleurs, lorsqu'une controverse importante surgit, l'équipe ISR se réserve le droit d'ajuster la notation ESG et les périmètres ISR.

3. Processus de gestion

• 3.1 - Comment les résultats de la recherche ISR sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

L'analyse ESG intervient en amont de la sélection des entreprises et des émetteurs dans lesquels investit le fonds.
L'univers d'investissement initial est composé du Stoxx 600 et d'un vivier d'une centaine d'entreprises supplémentaires, principalement sélectionnées au sein des thématiques favorables à la préservation et l'amélioration de la vie humaine : énergies renouvelables, efficacité énergétique, sécurité et santé, etc.
A partir de cet univers, deux étapes interviennent : l'exclusion des activités portant atteinte à la dignité humaine (alcool, armement, pornographie, jeux d'argent et tabac) et l'analyse ESG des entreprises.

Le filtre de sélection ESG, appliqué dans le cadre des analyses sectorielles et thématiques, est enrichi d'une compréhension économique et financière des grands enjeux qui dominent l'évolution du secteur étudié. Cette appréhension sectorielle globale nous semble en effet indispensable à la compréhension des défis que doivent relever les entreprises. Par exemple, si le modèle économique d'un secteur est en pleine mutation, l'importance accordée à la gestion des ressources humaines et à l'accompagnement des salariés dans le cadre de plans de restructurations devra être d'autant plus prépondérante dans la grille d'analyse ESG. Ces étapes permettent de déterminer le « périmètre d'investissement ISR » de Meeschaert Amilton AM, composé de l'ensemble des entreprises dans lesquelles les gérants des fonds ISR peuvent investir. Les décisions d'investissement n'interviennent donc qu'en aval et ne peuvent s'effectuer en dehors du périmètre ISR.

Synthèse des différentes étapes du processus de gestion appliqué au fonds Ethique et Partage CCFD

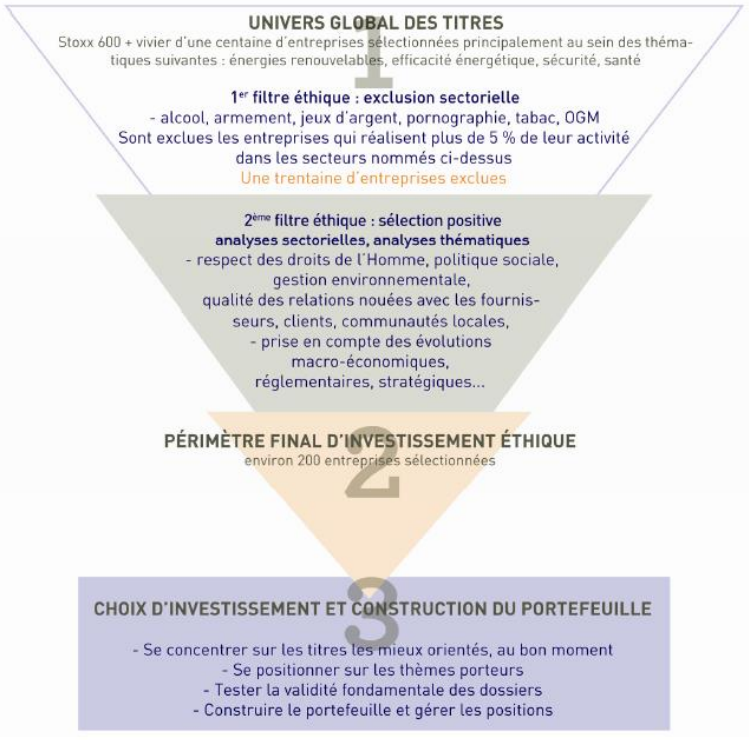

Les décisions prises par l'équipe ISR sur le périmètre ISR sont transmises, oralement et par mail, à tous les gérants de Meeschaert Amilton AM.

Le périmètre d'investissement ISR évolue sur une base mensuelle : que ce soit pour des raisons d'ordre structurel ou conjoncturel, la décision peut être prise de sortir une ou plusieurs entreprises de ce référentiel. Lorsque le cas se présente, le gérant du fonds doit vendre l'ensemble de la ligne dans une période de trois mois s'il est investi dans l'entreprise concernée.

Au cours des 12 derniers mois, Korian a été sortie du portefeuille pour des raisons extra-financières.

Les investisseurs ne sont pas directement informés des désinvestissements, sauf dans le cadre de réunions de présentation de notre méthodologie, ou sur demande.

• 3.2 – Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Au-delà des critères environnementaux de l'analyse ESG des entreprises (voir §2.5), les critères liés au changement climatique sont pris en compte dans la construction du portefeuille pour investir dans des solutions environnementales spécifiques mais aussi en identifiant des potentiels risques financiers liés (c'est le cas notamment des stranded assets dans les industries liées aux énergies fossiles).

- **3.3 - Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?**

La gestion ISR doit porter à minima sur 90% de l'actif net (hors liquidités et OPC de classification « monétaire court terme » et/ou « monétaire »). Au 28 février 2022, tous les investissements, hors liquidités et OPC de classification « monétaire court terme » et/ou « monétaire », font l'objet d'une analyse ESG.

- **3.4 - Le process d'évaluation ESG et/ou le processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?**

Le processus d'évaluation ESG a été adapté fin 2021 pour prendre en compte le changement de fournisseur de données ESG, passant de Vigeo à ISS ESG. Ce changement de prestataire n'impacte pas radicalement le processus de sélection des entreprises car il intègre toujours une exclusion des activités, un filtre sur les déciles et une analyse qualitative ESG des entreprises (dont une des sources d'information a change passant de Vigeo à ISS ESG).

- **3.5 - Une part des actifs du fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?**

Le fonds ne prévoit pas d'investir dans des organismes solidaires. Aucun n'est intégré au fonds au 28 février 2022.

- **3.6 - Le fonds pratique-t-il le prêt de titres ?**

Le fonds ne pratique pas de prêts de titres.

- **3.7 - Le fonds utilise-t-il des instruments dérivés ?**

Pour poursuivre l'objectif de gestion, l'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou organisés. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une position exposition synthétique sans rechercher de surexposition. Les engagements ne pourront excéder 100% de l'actif net.

Le gérant pourra investir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention :
◆ Règlementés;
◆ Organisés;
◇ De gré à gré ;

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
◆ Action ;
◇ Taux ;
◆ Change ;
◇ Crédit ;
◇ Autres risques (à préciser) ;

Nature des interventions : l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion.
◆ Couverture ;
◆ Exposition;
◆ Arbitrage ;
◇ Autres natures ;

Nature des instruments utilisés :
◆ Futures ;
◆ Options ;
◇ Swaps ;
◇ Change à terme ;
◇ Dérivés de crédit ;
◇ Autres natures (à préciser) ;

La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture du risque actions

- Couverture du risque de change,
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques : actions et change.

Les contrats à terme sont utilisés comme instruments, peu onéreux et liquides, en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques de taux, actions ou de change. Les options sur les marchés à terme de taux d'intérêts ou de change sont utilisées pour protéger le portefeuille contre une hausse éventuelle des taux d'intérêts ou une baisse de la devise ou reconstituer une position synthétique. Il ne sera pas recherché de surexposition. La somme de ces engagements est limitée à 100% de l'actif net. Le fonds n'aura pas recours au Total Return Swap. Le fonds n'aura pas recours à l'effet de levier.

Titres intégrant des dérivés simples : le fonds aura recours à tout type de titres intégrant des dérivés simples. Les bons de souscription resteront dans la limite de 10% de l'actif net et les obligations convertibles ou échangeables dans la limite de 100% de l'actif net.
Titres intégrant des dérivés complexes : Le fonds n'aura pas recours à des titres intégrant des dérivés complexes.

• 3.8 - Le fonds investit-il dans des OPC ?

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% maximum de l'actif net : le fonds pourra investir dans des fonds ISR de Meeschaert Asset Management ayant une stratégie ESG assez proche. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR du fonds pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ».
Les critères de sélection sont à la fois quantitatifs (performances historiques, la volatilité, indicateurs de risque extrême…) et qualitatif (qualité de la société de gestion, processus de gestion, univers d'investissement, qualité du reporting, rendez-vous avec le gérant pour le suivi de ses opérations, reconnaissance de l'industrie : prix, récompenses, étoiles…).

Au 28 février 2022, Ethique et Partage-CCFD n'est investi dans aucun OPC.

4. Contrôle ESG

- **4.1 - Quels sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la Société de gestion du fonds ?**

Contrôles de 1er niveau

- Contrôle réalisé par les gérants lors des décisions d'investissements et désinvestissements : il vérifie que ses décisions prises sont conformes aux décisions des comités ISR en se référant à la base de données mise à jour par l'équipe ISR lors de chaque décision prise à la suite d'une analyse.
- Contrôle réalisé par l'équipe ISR au moment du rapport mensuel. C'est l'occasion pour l'équipe ISR de s'assurer que chaque ligne du portefeuille est bien intégrée au périmètre d'investissement ISR du fonds.

Contrôles de 2nd niveau

L'équipe de contrôle interne et conformité :

- S'assure de la bonne tenue des comités ISR,
- S'assure que les conclusions des comités ISR sont formalisées et diffusées,
- S'assure que les équipes de gestion mènent les actions nécessaires afin d'appliquer les décisions prises en comité ISR,
- S'assure de la présence effective de valeurs ISR issues de la base ISR MAM à la date du contrôle et du calcul du pourcentage par rapport au portefeuille pour s'assurer du respect de la limite affichée dans le prospectus.

Contrôle de risque global

Le département des risques réalise un screening des entreprises en fonction des niveaux de controverses déterminés par Sustainalytics.

Contrôle par un organisme indépendant

En complément du dispositif de contrôle interne, un contrôle par un organisme indépendant est réalisé dans le cadre de la labellisation de certains fonds ISR.
En effet, pour les fonds ISR labellisés, le processus d'analyse et la méthodologie sont analysés par le cabinet EY, Deloitte ou Novethic, en charge de l'application du cahier des charges du label ISR et du label Greenfin.

Trois fonds ont obtenu le renouvellement du label ISR en 2020, Le processus de labélisation ISR implique un audit initial en année n puis deux audits de suivi en années n+1 et n+2.

Un fonds a obtenu le label Greenfin attribué pour un an.

5. Mesure d'impact et reporting ESG

• 5.1 - Comment est évaluée la qualité ESG du fonds ?

Partant du constat que le reporting mensuel d'un OPCVM ISR devait avoir une dimension complémentaire à celle des reportings de fonds classiques, les analystes ISR et les gérants de Meeschaert Amilton AM ont souhaité offrir plus de transparence et de lisibilité aux investisseurs. Un document d'information mensuel spécifique aux FCP ISR a donc été créé. Téléchargeable sur le site internet, il détaille notamment les critères extra-financiers ainsi que la composition intégrale des portefeuilles. Sa première page présente les données financières classiques du FCP concerné telles que la performance, l'allocation d'actifs ou encore l'allocation sectorielle. La seconde traduit la volonté de communiquer des informations pertinentes sur la sélection des valeurs à travers :

- Un schéma synthétisant le processus de gestion ISR de Meeschaert Amilton AM, permettant aux investisseurs de comprendre les différentes étapes du travail d'analyse et de sélection des valeurs.
- Une comparaison, à partir des critères de notation d'ISS ESG, du profil extra-financier du fonds et de l'indice européen Stoxx Europe 600

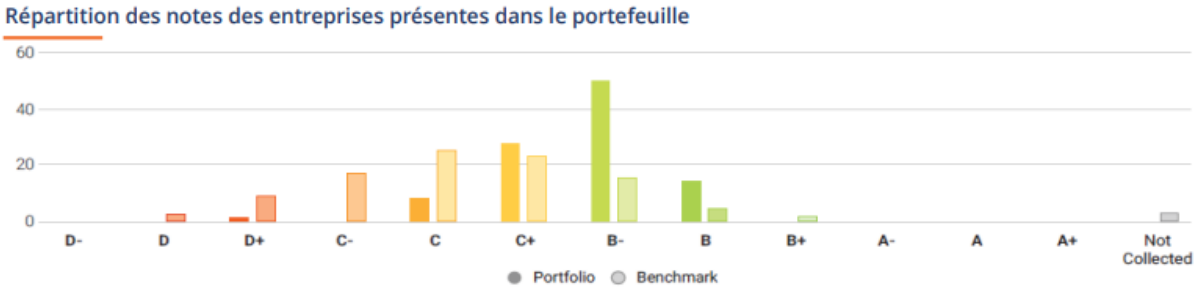

L'histogramme ESG présente la répartition des notes des valeurs investies dans le portefeuille, comparée à celles du Stoxx600.

La composition intégrale du portefeuille du fonds, classé par secteur, précisant le poids de la valeur et sa notation par l'agence extra-financière ISS ESG.

Composition du fonds au 28 février 2022 :

Composition du fonds

Secteur	% dans le fonds	Notation ESG**
Actions	**87,2%**	
Télécommunication		
Telecom Italia Spa	0,59%	B-
Orange SA	0,91%	B-
Consommation discrétionnaire		
Accor SA	0,44%	C+
Faurecia SE	0,66%	C
Stellantis NV	2,48%	C+
Compagnie Generale des Etablissements Michelin SCA	2,83%	B-
SEB SA	3,12%	C+
EssilorLuxottica SA	3,78%	C
Finance		
Allianz SE	3,07%	B-
AXA SA	2,61%	C+
Matériaux		
Givaudan SA	2,47%	C
Air Liquide SA	3,36%	C+
Linde Plc	2,99%	C+
Consommation de base		
Unilever PLC	3,27%	B-
L'Oreal SA	3,47%	B-
Energie		
Gaztransport & Technigaz SA	0,52%	C+

Secteur	% dans le fonds	Notation ESG**
Santé		
Draegerwerk AG & Co. KGaA	0,18%	B
Novo Nordisk A/S	3,15%	B-
Roche Holding AG	3,27%	B-
Services aux collectivités		
Veolia Environnement SA	4,39%	B-
Industrie		
Compagnie de Saint-Gobain SA	2,84%	C+
Somfy SA	0,95%	D+
Geberit AG	1,69%	B-
Legrand SA	3,48%	C+
RELX Plc	4,26%	B-
Schneider Electric SE	3,71%	B
Technologie		
Worldline SA	0,72%	B-
Edenred SE	2,17%	C+
SAP SE	2,08%	B
Infineon Technologies AG	2,86%	B-
Capgemini SE	3,86%	B-
ASML Holding NV	4,77%	B-
Immobilier		
Unibail-Rodamco-Westfield SE	6,23%	B
Monétaire	**12,8%**	
Liquidités	12,83%	

*Source : ISS ESG
**L'échelle de notation des émetteurs privés provient du prestataire de données ISS ESG et est composée de 12 points compris entre D - et A+. La notation dépend des pairs de l'entreprise et permet une évaluation best in class en fonction des piliers ESG.
Le statut "Prime" est attribué aux entreprises répondant à des exigences spécifiques à leur industrie, c'est-à-dire qu'elles atteignent un certain niveau de performance ESG. Ces entreprises qualifiées "Prime" sont les mieux positionnées pour gérer les risques et saisir les opportunités dans le cadre de leurs activités.

Le programme des présentations thématiques et sectorielles de l'année en cours est également dressé.

Ces informations complémentaires, ainsi que d'autres documents, sont disponibles sur les sites internet https://www.meeschaert-amilton.com/. Notre document de présentation de la méthodologie Meeschaert Amilton AM et les reportings mensuels de nos fonds ISR sont téléchargeables en ligne. Il est également possible de nous envoyer directement vos questions par mail, en cliquant sur la rubrique « Contact ».

- **5.2 - Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le fonds ?**

Le reporting mensuel affiche la température du portefeuille.

- **5.3 - Quels sont les supports média permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du fonds ?**

Meeschaert Amilton AM s'inscrit dans une démarche de sensibilisation et de formation à l'ISR. A cette fin, nous organisons régulièrement des journées de présentation pédagogique des grands mécanismes méthodologiques utilisés dans ce type d'investissement. L'univers de l'ISR étant relativement complexe et multiple, nous considérons qu'il est important de donner les outils de compréhension nécessaires aux investisseurs intéressés par ces produits.
Le site Internet https://meeschaert-amilton.com/investissement-responsable/demarche précise la démarche ISR de la Société de Gestion. Des pages associées précisent la démarche, la méthodologie, l'engagement actionnarial ainsi que les partenaires.
De plus, chaque mois, une 'actualité ESG' est publiée sur un secteur. Cette fiche présente les enjeux ESG du secteur ainsi que deux exemples de sociétés analysées.

En avril 2017, la société Meeschaert a lancé son blog (https://blog.meeschaert.com/) qui a pour objectif de présenter le point de vue des experts du groupe sur plusieurs thématiques, dont la finance responsable.
Dernièrement, des contenus ont été publiés sur l'engagement actionnarial de Meeschaert AM, les enjeux du secteur des services aux collectivités électricité et gaz, l'alimentation responsable.

Comme déjà mentionné le rapport de chaque fonds ISR et le document de présentation des méthodologies peuvent être téléchargés à partir du site https://www.meeschaert-amilton.com/.

Par ailleurs, Meeschaert AM a publié en 2020 son Rapport d'investisseur responsable, disponible ici

6. Politique d'engagement

La politique d'engagement de MAM est composée de plusieurs volets :

- L'engagement en vue de faciliter la prise de décision sur l'intégration ou non d'une société dans le périmètre ISR. Cet engagement se réalise en rencontrant les entreprises, à travers des roadshow et autres moyens pour rencontrer les entreprises.
- L'engagement collaboratif, qui permet de s'adosser à un collectif d'investisseurs pour demander l'amélioration des pratiques au sein des grosses entreprises. Cet engagement se concrétise au moment des dépôts de résolutions ou autre coalition d'investisseurs.
- Une politique d'engagement spécifique cible des sociétés d'une taille inférieure aux grandes capitalisations du Stoxx600. Elle a pour démarche de se concentrer sur les enjeux sociaux et sociétaux. L'objectif de cette politique est de contribuer à l'amélioration de la transparence au sein des plus petites capitalisations, ainsi que de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.

• 6.1 - Quels sont les objectifs de la politique d'engagement ?

Les objectifs de la politique d'engagement de Meeschaert Amilton AM sont multiples :

- Aider à la décision d'intégration de l'entreprise au périmètre d'investissement, par une meilleure compréhension des stratégies ESG internes.
- Faire remonter, auprès de responsables du développement durable et des ressources humaines, les controverses identifiées par les réseaux de nos partenaires associatifs dans les lieux d'implantation d'usines appartenant au groupe.
- In fine, s'impliquer de façon proactive dans l'amélioration des politiques et des pratiques de certaines entreprises, en matière sociale, environnementale et de gouvernance.

• 6.2 - Comment le fonds établit-il la liste des entreprises/émetteurs avec lesquels il va, en priorité, pratiquer l'engagement ?

Dans le cadre des études sectorielles et thématiques, un panel de cinq ou six entreprises est déterminé chaque année, en fonction de la singularité de leur démarche ESG (cette dernière pouvant être aussi bien positive que négative). Il convient alors de les rencontrer afin d'approfondir notre compréhension des bonnes pratiques mises en place ou, à l'inverse, de les alerter sur les manquements qui nous semble émerger de leurs politiques internes.

Les enjeux de gouvernance sont également suivis par les analystes ISR. En effet, les récentes annonces du projet de Veolia de racheter son concurrent Suez et l'annonce de ce dernier de créer une fondation néerlandaise pour y placer sa branche Eau France, ont causé une violation des droits des actionnaires minoritaires. Meeschaert AM s'est associé à la lettre d'engagement envoyée par Proxinvest à Suez en octobre 2020, pour demander à l'entreprise plus de transparence sur la création de cette fondation, et une égalité de traitement de tous les actionnaires.

Par ailleurs, au sein du réseau « Shareholders for Change » dont Meeschaert AM est membre fondateur, nous sommes amenés à participer à des actions d'engagement pilotées par d'autres membres mais aussi d'impliquer les membres dans nos actions d'engagement.
Le réseau se concentre sur les thématiques d'engagement suivantes : les droits de l'Homme, les pratiques fiscales et la justice fiscale, ainsi que les émissions de CO2 et le changement climatique. Le rapport d'engagement est disponible à l'adresse suivante : http://www.pitchme-am.com/system/amilton/ckeditor_assets/attachments/86/rapport-dengagement-2020.pdf

Depuis 2016, l'équipe ISR analyse spécifiquement les entreprises du secteur des maisons de retraites. Après avoir initié un échange avec les sociétés Orpea et Korian, Meeschaert a choisi de s'associer à l'engagement collectif à l'initiative d'UNI Global Union sur les conditions de travail dans les maisons de retraite. L'équipe ISR participe activement aux groupes associés aux entreprises Korian et Orpea.

• 6.3 - Qui pratique l'engagement au nom du fonds ?

La politique d'engagement est effectuée par notre équipe d'analystes ISR, en lien avec les gérants et les partenaires impliqués dans cette thématique (Proxinvest, CCFD – Terre Solidaire, Ethique et Investissement…).
L'agence de notation sociale Ethifinance soutient ponctuellement les actions d'engagement menées par Meeschaert Amilton AM dans le cadre de son dialogue avec les petites et moyennes capitalisations boursières.
En outre, le réseau Shareholders for Change est un relai d'engagement au nom des fonds gérés par Meeschaert Amilton AM.

- **6.4 - Quelles sont les méthodes d'engagement employées ?**

Depuis 2013, Meeschaert AM a formalisé sa politique d'engagement afin de structurer le dialogue instauré avec les entreprises. Elles prennent la forme de dialogue (lettre et rencontres), de participation aux AG et de dépôts de résolution.

Forte de l'expérience acquise en 2020 avec le dépôt de la première résolution climat lors d'une assemblée générale française, Meeschaert Amilton AM soutient le principe du « Say on Climate » 4 Cette initiative s'inscrit dans la continuité de l'action engagée en mai dernier, aux côtés de dix co-déposants européens, vis-à-vis du groupe pétrolier Total lors de sa dernière assemblée générale. En effet, à l'instar du Say on Pay grâce auquel les actionnaires s'expriment chaque année sur la politique de rémunération des dirigeants, est désormais intégré dans les assemblées générales des entreprises cotées, Meeschaert Amilton AM considère que la question climatique doit être débattue au sein de l'Assemblée générale.
Meeschaert Amilton AM a rejoint en 2018 l'initiative Climate Action 100+, pour s'engager auprès des 100 entreprises mondiales les plus émettrices de CO2. Son engagement au sein de cette initiative s'est considérablement renforcé en 2021, en devenant l'un des investisseurs en charge du dialogue et de l'engagement auprès du pétrolier Total et en participant au dialogue avec les dirigeants d'Engie auprès d'autres actionnaires du groupe. Meeschaert Amilton AM s'engage particulièrement auprès des sociétés françaises, et apporte son soutien à l'initiative pour l'engagement auprès des sociétés internationales.

De plus, Meeschaert AM participe à des consultations publiques, à des initiatives internationales et à des coalitions d'investisseurs, destinées à améliorer les pratiques des entreprises. Ainsi, notre groupe a apporté sa contribution au débat lancé sur site du Ministère du développement durable, au sujet du Grenelle de l'Environnement, ainsi que celui portant sur la transparence fiscale dans les industries extractives (norme IFRS 6).
Meeschaert Amilton AM est également signataire du « Carbon Disclosure Project », encourageant les entreprises à intégrer dans leur stratégie les risques liés au changement climatique et à communiquer sur leurs émissions de gaz à effet de serre en utilisant une méthodologie commune.

Enfin, nos analystes ISR participent à des groupes de travail au sein du Forum pour l'Investissement Responsable qui font l'objet de rencontres avec les entreprises.
Un rapport d'engagement sur l'année 2020 est disponible sur le site Internet ISR de Meeschaert AM : https://isr.meeschaert.com/wp-content/uploads/sites/20/2021/03/Rapport-dengagement-2020.pdf

- **6.5 - Comment l'efficacité de l'activité d'engagement est-elle contrôlée ou abordée ?**

Hormis les votes aux assemblées générales, l'efficacité de l'activité d'engagement est difficilement mesurable.
Elle se concrétise avant tout par la qualité du dialogue établi avec l'entreprise. Lorsque cette dernière donne l'ensemble des informations demandées et est attentive aux controverses relayées par Meeschaert Amilton AM, l'initiative peut déjà être considérée comme utile. Par la suite, l'amélioration de la communication du groupe en ce qui concerne les sujets ESG évoqués au cours de la rencontre constitue également un signal faible de l'efficacité de l'activité. De façon plus quantifiable, les résultats des votes aux assemblées générales représentent des signaux forts du succès ou de l'échec de l'engagement actionnarial mené au niveau de l'ensemble du groupe (capacité à déposer une résolution à l'ordre du jour, retrait d'une résolution par le groupe pour éviter un vote sanction, part importante des voix négatives lors du vote d'une résolution…). Au niveau d'une société de gestion indépendante comme Meeschaert Amilton AM, une démarche d'engagement visant les grosses entreprises ne peut

être réellement efficace sans l'implication de partenaires associatifs ou d'une coalition d'investisseurs. D'où l'importance des partenariats tissés au cours du temps. Le dialogue est d'autant plus efficace auprès des petites et moyennes capitalisations pour Meeschaert Amilton AM.

- **6.6 – Si elles existent, quelles sont les mesures prises si l'engagement s'avère infructueux ?**

Si l'engagement s'avère infructueux, Meeschaert Amilton AM peut décider de voter contre les résolutions proposées dans le cadre de l'assemblée générale. En dernier recours, une sortie de l'entreprise du périmètre d'investissement est envisageable.

- **6.7 - Des activités d'engagement ont-elles eu lieu au nom du fonds pendant l'année écoulée ?**

En 2021, l'équipe ISR a été amenée à rencontrer une quarantaine de sociétés.
C'est notamment le cas de GTT et de Korian (qui a fait l'objet d'un désinvestissement).

– Gestion de la crise sanitaire dans les Ehpad

Considérant ce secteur comme une réponse à un enjeu clé du développement durable, à savoir le vieillissement de la population, Meeschaert AM a entamé un dialogue avec les entreprises de ce secteur depuis plusieurs années déjà (Korian et Orpea sont investies dans le fonds Ethicare au 30/09/2021). Les axes du dialogue étaient tournés vers la qualité des soins, l'éthique des pratiques mais aussi la gestion des ressources humaines. Aujourd'hui, dans le contexte de la crise sanitaire du Coronavirus, et à la demande des clients, Meeschaert AM a réalisé une étude sur la manière dont les sociétés gestionnaires d'Ehpad ont géré la crise par rapport à leurs parties prenantes. L'étude a été réalisée en juin 2020.

Au cours du second semestre 2020, les analystes ISR de Meeschaert AM ont rencontré les dirigeants de Korian, permettant ainsi d'obtenir des éléments de réponse aux questions posées, et des informations complémentaires concernant Orpea ont été communiquées par l'entreprise en octobre 2020 et une rencontre avec les dirigeants est prévue en janvier 2021.

Conclusion de l'étude sur la gestion de la crise sanitaire dans les EHPADs :
En conclusion de cette étude, Meeschaert AM estime qu'en tant qu'investisseur responsable, il est nécessaire de soutenir ce secteur, dont l'activité représente une solution pour la Société, malgré les difficultés liées à cette crise. Il est par ailleurs essentiel de maintenir un échange constructif avec ces sociétés, afin d'exprimer nos attentes tout en étant à l'écoute des réponses apportées par celles-ci.

Fin 2021, Meeschaert Amilton AM a rejoint le groupe d'investisseurs européens engagés sur les conditions de travail dans les EHPAD et participe activement aux dialogues avec Korian et Orpea.

– Actions menées au sein du réseau européen Shareholders for Change

Au sein du réseau Shareholders for Change, Meeschaert AM a été proactif par :

Le suivi de l'engagement auprès d'Orange sur l'enjeu de la transparence fiscale dans le cadre du rapport « Bad connection » : malgré l'envoi de plusieurs lettres depuis la publication du rapport, la société n'a pas répondu aux questions posées sur ses filiales au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Irlande, à Singapour, au Panama et au Royaume-Uni, et sur la publication d'un rapport des impôts payés pays par pays. Nous étudierons la possibilité de poser des questions écrites lors de l'Assemblée générale 2021.

La poursuite du dialogue avec H&M en 2019-2020 après la co-déposition d'une résolution à l'AG d'H&M en mai 2019 avec notre partenaire Fondazione Finanza Etica, et l'envoi d'une lettre à la nouvelle Directrice Générale en janvier 2020. Notre engagement portait sur la demande de transparence au niveau des critères de rémunération basés sur des éléments extra-financiers et spécifiquement sur le renforcement des engagements liés aux enjeux sociaux dans sa chaine d'approvisionnement qui doivent être pris en compte. Le dialogue avec l'entreprise a permis de mieux comprendre le travail

engagé auprès de ses fournisseurs sur les conditions sociales des travailleurs. Aujourd'hui, H&M n'est plus investie dans nos portefeuilles.

La rédaction et la publication en mai 2019 du rapport sur la gestion des chaines d'approvisionnement en métaux rares dans l'industrie de la transition énergétique. Ce rapport a pour ambition de dresser un état des lieux des pratiques des entreprises afin d'entamer un dialogue avec les sociétés mentionnées. Meeschaert AM est en charge du suivi du dialogue avec la société Peugeot. A ce stade, Peugeot n'a pas répondu à la première sollicitation du réseau. Meeschaert AM relancera en 2021 l'entreprise pour éclairer la position du groupe concernant sa politique d'approvisionnement en matière de métaux rares.

7. Politique de vote

MAM exerce son devoir d'actionnaire en votant aux AG pour lesquelles le groupe s'est engagé à voter. Ainsi, plusieurs fonds, dont les fonds labélisés ISR, appliquent la politique de vote de MAM.
Cette politique, applicable à tous les fonds, intègre quelques exigences ESG, comme :

- Le respect du principe « une action, une voix »,
- La communication préalable des informations ESG,
- La rémunération des dirigeants et mandataires sociaux,
- L'équilibre des pouvoirs à travers le principe de séparation des fonctions de présidence et de direction générale ainsi que l'indépendance du conseil,
- La féminisation du conseil,
- Le partage de la valeur dans le cadre des plans de stock-options.

• 7.1 – Le fonds dispose-t-il d'une politique de vote ?

Meeschaert Amilton AM a élaboré une politique de vote qu'elle s'attache à réactualiser régulièrement et à appliquer lors de chaque assemblée générale à laquelle elle participe. En 2021, Meeschaert exerçait ses droits de vote pour toutes les sociétés composant ses fonds communs de placement (FCP), dès lors qu'elles sont membres du CAC 40, SBF 120 ou de l'Eurostoxx 50, qu'elles représentent plus de 0,25 % de l'encours total des FCP ou qu'elles ont été sélectionnées pour leur spécificité dans le cadre des études sectorielles et thématiques.
Le périmètre de vote a été revu en 2022 pour plus améliorer l'impact des votes.
La politique de vote de Meeschaert Amilton AM s'articule autour de sept grands principes de gouvernance :

- Importance de la démocratie actionnariale
- Intégrité des comptes
- Gestion raisonnée des fonds propres
- Séparation des pouvoirs de présidence et de direction exécutive
- Transparence, équité et conditionnalité de la politique de rémunération
- Indépendance du conseil
- Transparence de l'information sociale et environnementale

Meeschaert Amilton AM nuance l'application de ces principes en fonction de la ventilation du capital (entreprise familiale ou à capital diversifié), de l'identité des actionnaires (Etat, investisseurs institutionnels, salariés…) et du secteur d'activité (secteur stratégique au niveau national ou activité ordinaire).
De façon plus précise, la politique de vote prévoit une ligne de conduite pour la plupart des résolutions proposées en assemblée générale. Elle conditionne l'approbation de chaque résolution au respect d'un certain nombre de critères destinés à améliorer les pratiques de gouvernance et la politique sociale. Ainsi, Meeschaert Amilton AM s'appliquera à voter contre l'indemnité de départ d'un mandataire social dont le montant serait jugé excessif au regard de sa politique de vote (deux ans de rémunération annuelle maximum à condition que l'ancienneté soit suffisante). De même, la nomination d'un administrateur qui cumulerait plus de cinq mandats au sein de grandes entreprises fera, par exemple, l'objet d'un refus.

En revanche Meeschaert Amilton AM, favorable à l'actionnariat salarié, votera en faveur d'une augmentation de capital réservée aux salariés et aux mandataires sociaux à condition que le plan satisfasse aux exigences de la politique (distinction entre la part dédiée aux mandataires et celles réservée aux salariés, interdiction pour un mandataire de percevoir plus de 0,1 % du capital…). De la même manière, Meeschaert Amilton AM soutient l'initiative « say on pay » et utilise pleinement son droit d'actionnaire pour se prononcer sur la rémunération de l'exécutif. Feront l'objet d'un vote positif les rémunérations non excessives, transparentes au niveau des critères d'attributions et présentant une part liée aux performances à long terme. A l'inverse, feront l'objet d'un vote contestataire toutes les résolutions qui ne respectent pas les attentes présentées ci-dessus.

La politique de vote est destinée à évoluer. Elle est remise à jour en raison de l'intégration de nouvelles problématiques dans les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ou d'un durcissement des exigences quant au respect des critères ESG. La politique de vote est réactualisée chaque année.

- **7.2 - Le ou les fonds rendent-ils public leurs votes et les raisons qui ont conduit à leurs choix ?**

La politique de vote est disponible dans son ensemble sur le site internet de Meeschaert. Chaque année, la société met également en ligne un compte rendu des votes réalisés. Meeschaert AM précise le nombre d'assemblées générales pour lesquelles elle a voté ainsi que la proportion de résolutions qui ont fait l'objet d'un vote favorable et celles pour lesquelles la société s'est abstenue ou a voté de façon négative.
Meeschaert AM indique également, pour chaque société et chaque résolution, dans quel sens elle a voté et le justifie. Elle s'attache enfin à préciser, pour l'ensemble des sociétés, le pourcentage de vote favorable et défavorable exprimé pour chaque type de résolution.
Ces informations sont regroupées sur le site internet de Meeschaert dans la rubrique « Engagement actionnarial » de l'onglet « Investissement responsable » :
https://meeschaert-amilton.com/investissement-responsable/engagement-actionnarial

Rapport de vote du fonds Ethique et Partage CCFD :

MEESCHAERT
Asset Management

Statistiques de vote 2021

- Meeschaert AM a voté pour 24 assemblées générales pour le fonds Ethique et Partage CCFD, dont 22 ont fait l'objet d'au moins un vote contre la recommandation du mangement
- 467 résolutions analysées et votées
  - 76,45 % de votes en faveur de la recommandation du management
  - 23,55 % de votes contre la recommandation du management

Répartition des votes contre par catégorie

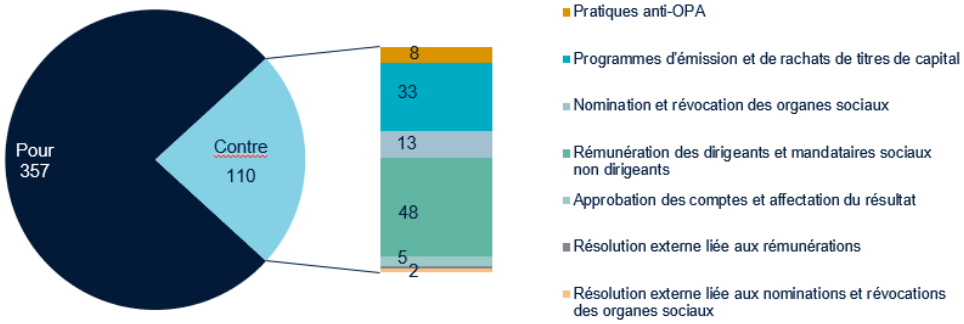

Sources : ISS Governance, Meeschaert

Meeschaert Asset Management – 2022 # 1

- **7.3 - Les fonds actions Meeschaert Amilton AM soutiennent-ils des résolutions d'actionnaires ?**
  - Dépôt de résolution à l'assemblée générale de TOTAL

En 2020, Meeschaert Amilton AM avait coordonné le dépôt de résolution externe à caractère climatique à l'assemblée générale de Total. L'objectif de la résolution était de modifier les statuts du groupe pétrolier afin de renforcer la contribution de son modèle économique à l'atteinte de l'Accord de Paris sur le climat.

Il était demandé à Total de préciser un plan d'actions à moyen et long termes assorti d'étapes intermédiaires, ainsi que les moyens déployés pour réduire en valeur absolue ses émissions de gaz à effet de serre. Ce plan devait également intégrer les émissions indirectes, dans la mesure où l'utilisation des produits vendus représente 85 % des émissions de gaz à effet de serre de Total.

16,8 % DE VOTES FAVORABLES ET 11 % D'ABSTENTIONS

La résolution a obtenu **16,8 %** des suffrages exprimés malgré l'opposition du Conseil d'administration et les recommandations négatives de certaines agences internationales de conseil en vote. L'abstention s'est élevée à **11 %**, envoyant un signal complémentaire à Total sur l'importance de définir un plan d'action climatique. Ce résultat est d'autant plus significatif que l'état actuel du droit français a amené le groupement d'actionnaires coordonné par Meeschaert AM à devoir passer par une proposition de modification des statuts.

Suite à cette résolution, le groupe a affiché de nouvelles ambitions, néanmoins, nous regrettions le manque d'objectifs clairs sur un plan de réduction en absolu des gaz à effet de serre et de transparence sur l'impact de ces ambitions sur le modèle économique de la société.

C'est pourquoi l'engagement actionnarial auprès de Total s'est poursuivi en 2021 et 2022. Meeschaert AM dans le cadre du regroupement d'investisseurs Climate Action 100+, a en tant que co-leader eu un dialogue avec l'entreprise. Total a proposé une résolution climat à titre consultatif, bien que saluant les efforts de l'entreprise, Meeschaert AM a voté contre. En effet, il a été estimé que les engagements et objectifs définis par l'entreprise n'allaient pas encore assez loin pour répondre à l'urgence climatique. Dans ce même cadre, Meeschaert AM a participé au dialogue avec les dirigeants d'Engie.

– Dépôt de résolution à l'assemblée générale d'H&M

En 2019, nous avons co-déposé une résolution avec notre partenaire Fondazione Finanza Etica dans le cadre du réseau Shareholders for Change, à l'assemblée générale annuelle d'H&M. Notre engagement portait sur la demande de transparence au niveau des critères de rémunérations basés sur des éléments extra-financiers ainsi que le renforcement des engagements liés aux enjeux sociaux dans sa chaine d'approvisionnement. Cette résolution n'a pas été adoptée car l'actionnaire majoritaire, la famille Persson, détient plus des deux tiers des droits de votes de la société.

En 2017, Meeschaert a soutenu l'action du réseau Shareholders for Change qui s'est engagé sur des sujets de fiscalité et de pollution environnementale concernant la société Inditex.

• 7.4 - Des votes ont-ils eu lieu l'année écoulée en lien avec les critères ESG du fonds ?

Au cours de l'année 2021, les principaux types de résolutions sur lesquels s'est prononcée Meeschaert sont :

- Approbation des comptes et affectations du résultat
- Conventions réglementées
- Décisions entraînant une modification des statuts
- Désignation des contrôleurs légaux des comptes
- Nomination et révocation des organes sociaux
- Programmes d'émissions et de rachats de titres de capital

Par exemple, nous avons voté contre des plans d'attribution d'actions gratuites quand le plafond individuel pour les dirigeants mandataires sociaux est supérieur à 0,1 %. Nous avons également voté contre l'approbation d'indemnités de départ prévues pour les mandataires sociaux quand nous avons estimé que la rémunération était excessive.

Annexe

Composition du fonds Nouvelle Stratégie 50 au 28 février 2022 :

Code_valeur	Libelle_valeur	Libelle_type	Pourcentage_actif_net
	Liquidités	CASH	3,51%
CH0010645932	GIVAUDAN-REG	ACTIONS ORDINAIRES	2,47%
CH0012032048	ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	ACTIONS ORDINAIRES	3,27%
CH0030170408	GEBERIT NOM.	ACTIONS ORDINAIRES	1,69%
DE0005550636	DTRAGERWERK AG UND CO. KGAA	ACTIONS NOUVELLES	0,18%
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES	ACTIONS ORDINAIRES	2,86%
DE0007164600	SAP SE	ACTIONS ORDINAIRES	2,08%
DE0008404005	ALLIANZ SE-REG	ACTIONS ORDINAIRES	3,07%
DK0060534915	NOVO NORDISK AS	ACTIONS ORDINAIRES	3,15%
FR0000120073	AIR LIQUIDE	ACTIONS ORDINAIRES	3,36%
FR0000120321	L'OREAL	ACTIONS ORDINAIRES	3,47%
FR0000120404	ACCOR	ACTIONS ORDINAIRES	0,44%
FR0000120628	AXA	ACTIONS ORDINAIRES	2,61%
FR0000121147	FAURECIA EX BERTRAND FAURE	ACTIONS ORDINAIRES	0,66%
FR0000121261	MICHELIN - CATEGORIE B	ACTIONS ORDINAIRES	2,83%
FR0000121667	ESSILORLUXOTTICA	ACTIONS ORDINAIRES	3,78%
FR0000121709	SEB	ACTIONS ORDINAIRES	3,12%
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	ACTIONS ORDINAIRES	3,71%
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	ACTIONS ORDINAIRES	4,39%
FR0000125007	SAINT-GOBAIN	ACTIONS ORDINAIRES	2,84%
FR0000125338	CAPGEMINI SE	ACTIONS ORDINAIRES	3,86%
FR0000133308	ORANGE	ACTIONS ORDINAIRES	0,91%
FR0010307819	LEGRAND SA	ACTIONS ORDINAIRES	3,48%
FR0010529743	OSTRUM SRI CASH Part I	FCP	9,33%
FR0010908533	EDENRED	ACTIONS ORDINAIRES	2,17%
FR0011726835	GAZTRANSPORT ET TECHNIGA-W/I	ACTIONS ORDINAIRES	0,52%
FR0011981968	WORLDLINE SA	ACTIONS ORDINAIRES	0,72%
FR0013199916	SOMFY	ACTIONS ORDINAIRES	0,95%
GB00B10RZP78	UNILEVER PLC	ACTIONS ORDINAIRES	3,24%
GB00B2B0DG97	RELX PLC	ACTIONS ORDINAIRES	4,26%
IE00BZ12WP82	LINDE PLC	ACTIONS ORDINAIRES	2,99%
IT0003497168	TELECOM ITALIA ORD SPA	ACTIONS ORDINAIRES	0,59%
NL0010273215	ASML HOLDING NV	ACTIONS ORDINAIRES	4,77%
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	ACTIONS ORDINAIRES	2,48%
XS0785624049	UNIBAIL 3.196%12-300522 EMTN	OBLIGATIONS CLASSIQUES	6,23%